

La RECYCLERIE

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



**COLLECTER, VALORISER,
VENDRE ET SENSIBILISER**

Délibération AG 2026 01
du 24 juin 2026
La Présidente :
Monique SERVIERES



Le 24/06/2026

LA PRESIDENTE
Monique SERVIERES

LA RECYCLERIE
15 Boulevard d'Archimède
66200 ELNE
Siret 820 749 935 00020

Servier

FICHE d'IDENTITE :



Association chantier Insertion (A.C.I)

Date de publication de la déclaration de création au JOAFE 21/05/2016 sous le N° W661002339

Catégorie Juridique : 9220 Association déclarée



Siren : 820749935

Code APE : 3811Z

Siret : 82074993500012

Siret : 82074993500020

Création le 06/06/2016

Collecte des déchets non dangereux

3 impasse de Charlemagne 66700 Argeles/Mer

Modification siège le 01/01/2020

15 boulevard d'Archimède 66200 ELNE



Convention ACI 220006A1M0 du 01/01/2022 au 31/12/2025

Exonération de TVA, article L80.B 1° du livre des procédures fiscales le 27 aout 2020



Rescrit fiscal Association d'Intérêt Général : en date du 27/02/2025

Etablissement secondaire ACI créé le 01/01/2025

Siret : 82074993500046

10 rue des sitelles 66700 Argelès sur mer



Entreprise d'Insertion (E.I)



Convention E.I : 066230005AUMO

en date du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etablissement secondaire Entreprise d'Insertion créé le 01/01/2021

Siret : 82074993500038

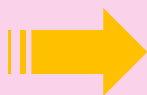
21 Avenue Gustave Eiffel 66200 Elne

Convention collective des Ateliers d'Insertion IDCC N°3016

Autorisation de Transport : Récépissé N°331/66/2025 pour le transport de déchets par la route le 26 avril

Installation classée protection Environnement ICPE :

- Rubrique 2710-2 : collecte de déchets non dangereux régime administratif DC.
- Rubrique 2711 : installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 régime administratif DC



Marchés et Conventions



Marché Public prestation de service CDC-ACVI N°2022S15RECYL



Convention Ecologic : contrat ESS n°66-AREC



Convention ECOMOBILIER N° de compte : 0534905



Convention CC Sud Roussillon

Zone préservante Saint Cyprien



Convention Métropole Perpignan

Zone préservante Villeneuve de la Raho et le Soler



Convention CC Les ASPRES

Zone préservante de THUIR

Convention avec le SDIS

Convention Matériel Informatique avec la CDC ACVI

Convention Leroy Merlin Perpignan et Rivesaltes



Convention de mise à disposition du bâtiment Sydetom66 mai 23 à avril 2028

SOMMAIRE

1. La RECYCLERIE

- 1.1. Notre histoire et notre identité
- 1.2. Le lieu
- 1.3. Le concept
 - L'origine projet
 - Pourquoi une RECYCLERIE sur ce territoire
 - Les activités de La RECYCLERIE
 - L'organisation des activités et des lieux
- 1.4. Les missions
- 1.5. L'association
- 1.6. L'équipe de La Recyclerie

2. L'activité 2025

- 2.1. L'environnement
 - La Collecte
 - La Valorisation
 - La Sensibilisation
- 2.2. Economique
 - Les chiffres de vente 2025
 - Les autres sources de revenus 2025
 - L'évolution de la valorisation
 - Les partenaires
- 2.3. Social
 - L'emploi
 - La formation
 - Nos ressources humaines
 - Les bénévoles

3. La RECYCLERIE partagée

- 3.1. Les actions et événements
- 3.2. Les réalisations
- 3.3. Le rayonnement
- 3.4 La communication

Conclusion

Annexes :

- Bilan d'exploitation 2025
- Bilan financier 2025

1. La RECYCLERIE

1.1. Notre histoire et notre identité

2016

- **26 avril 2016** : Assemblée générale constitutive de création de La RECYCLERIE
- **3 mai 2016** : Déclaration de l'Association
- **21/05/2016** : Publication Déclaration Association sous le n° **W661002339**
- **Octobre novembre 2016** : Validation du projet de conventionnement
- **Octobre 2016** : Recrutement du personnel : 4 personnes directrice, encadrant, 2 CDDI
- **Décembre 2016** : Début activité collecte des encombrants

- **11 Mars 2017** : Entrée dans les locaux d'Elné et ouverture de la boutique
- **1 juin 2017** : Effectifs de La RECYCLERIE 1 Directrice, 3 encadrants, 15 salariés dont 12 CDDI

- **Accompagnement Socio professionnel** Association REGAIN
- **2 juillet 2017** : AG de La RECYCLERIE
- **5 juillet 2017** : Inauguration de La RECYCLERIE

2017

2018

- **15 salariés dont 12 CDDI**
- **1 contrat CAE (Secrétariat)**
- **Accompagnement Social Association REGAIN**
- **4 sorties positives** : 1 vers 1 CDD de 6 mois et plus, 3 vers des formations qualifiantes (santé, propreté, comptabilité).
- **8 septembre 2018** : AG de La Recyclerie

2019

- ✓ **19 salariés dont 15 CDDI** 11 femmes et 4 hommes, 1 contrat CAE (**secrétariat**)
- ✓ **Accompagnement Social** Association REGAIN
- ✓ **6 sorties positives**
- ✓ **2 juillet** : AG de La Recyclerie
- ✓ **Juillet à Septembre 2019** : Etude sur la transformation de l'Association en Entreprise d'Insertion à travers un DLA

- ✓ **26 salariés dont 20 en CDDI** : 12 femmes et 8 hommes,
- ✓ **Accompagnement Socio-professionnel** : 1 contrat CDI de 28h
- ✓ **6 sorties positives** : 4 sorties positives formation + 2 en Entreprise d'insertion
- ✓ **16 juillet 2020** : AG de La RECYCLERIE

2020

- ✓ **10 Décembre** : AG Extraordinaire Changement des statuts. Création de l'Entreprise d'Insertion comme établissement secondaire **Boutique fermée 2 mois et collecte des encombrants stoppée 1 mois à cause de la crise sanitaire du COVID**

2021

- **1 janvier 2021** : Création Entreprise d'Insertion 4 salariés, 1CDI et 3 CDDI
- En ACI 22 salariés en CDDI
- **31 décembre 2021** : 32 salariés dont 26 en CDDI : 14 femmes et 12 hommes,
- **Accompagnement Socio-professionnel** : 1 contrat CDI 35h
- **11 sorties positives**
- **10 Juin** : AG changement du bureau

- **31 décembre 2022** : 28 salariés dont 21 en CDDI : 10 femmes et 11 hommes, **ACI 18 salariés, EI 3 salariés**
- **9 sorties positives** : 3 formations qualifiantes et 6 vers un emploi CDD CDI
- **45 salariés** ont été accueillis à La Recyclerie en 2022
- **10 Juin** : AG modification du rôle des membres du bureau

2022

2023

- ✓ Décembre 2022 la Recyclerie est déplacée à Argelès au 10 rue des sitelles 66700 Argelès sur Mer
- ✓ 1 février 2023 démarrage des travaux à la Recyclerie ELNE (réfection toiture et mise en place photovoltaïque)
- ✓ Décès de la Directrice Mélanie OLIVE le 6 mars 2023
- ✓ Fin des travaux à Elne en juillet 2023 et déménagement à Elne du 1er août au 30 septembre
- ✓ 7 octobre 2023 : **Réouverture de la Recyclerie à Elne et Inauguration avec le Sydetom**
- ✓ 11 octobre 2023 : **Ouverture de la Matériauthèque à Argelès sur Mer**
- ✓ **31 décembre 2023** : 38 salariés dont 30 en CDDI et 2 contrats professionnels : 11 femmes et 19 hommes, **ACI 23, EI 7 salariés**
- ✓ **Accompagnement Socio-professionnel** : 1 contrat CDI 35h
- ✓ **13 sorties positives** : 5 formations qualifiantes, 3 vers une autre ACI et 5 vers un CDD CDI
- ✓ **53 salariés** ont été accueillis à La Recyclerie en 2023

- **Arrivée de la nouvelle directrice Patricia Gonzalvez le 1^{er} janvier 2024**
- **31 décembre 2024** : 48 salariés dont 37 en CDDI et 3 contrats professionnels : 18 femmes et 19 hommes en CDDI, **ACI 31, EI 6** salariés
- **Accompagnement Socio-professionnel** : 1 contrat CDI 35h et une apprentie à partir du 1^{er} mars
- **8 sorties positives** : 1 formations qualifiantes, 1 CDD, 1 création d'entreprise, 2 vers une autre ACI et 3 contrats pro ou aidés
- **61 salariés** ont été accueillis à La Recyclerie en 2024
- **AG le 20 septembre pour faire évoluer les Statuts** (augmentation du nombre de membres du CA) et nouveaux membres au CA et au bureau

2024

- **Arrivée de la nouvelle directrice Nassera SOUFI le 1^{er} octobre 2025**
- **31 décembre 2025** : 43 salariés dont 34 en CDDI et 1 contrat professionnel : 15 femmes et 19 hommes en CDDI, **ACI 24, EI 10** salariés
- **Accompagnement Socio-professionnel** : 2 contrat CDI 35h
- **17 sorties dynamiques et positives** : CIP, 4 CDD, 2 créations d'entreprise, formation poids lourds et transport, réseau et informatique...
- **57 salariés** ont été accueillis à La Recyclerie en 2025
- **AG ext le 10 décembre pour faire évoluer les membres au CA et du bureau**, préparation du changement de président au 01/01/2026

2025

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA RECYCLERIE 2025

SOCIAL

L'Association La RECYCLERIE est un acteur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Elle est depuis 2016 un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) et complétée depuis le 1^{er} janvier 2021 par une Entreprise d'Insertion, grâce au soutien de la DDETS, du Conseil départemental des Pyrénées Orientales et du SYDETOM 66. La structure accueille depuis 2016,

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CDDI	4	12	15	23	20	26	21	30	37	34

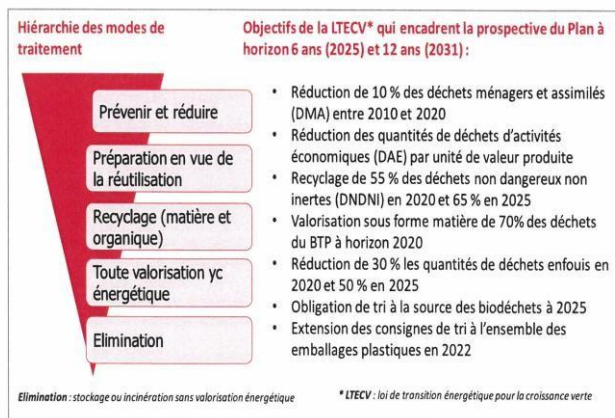
ENVIRONNEMENT

LA DEMARCHE DE NOTRE ASSOCIATION S'INSCRIT AUSSI DANS LES ACTIONS DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Albères, Côte Vermeille et Illibérès et celui de la REGION OCCITANIE

4 Les objectifs déchets du Plan

Les objectifs du Plan s'appuient sur la hiérarchie réglementaire des modes de traitement ; le scénario de Plan doit décliner les objectifs nationaux en matière de prévention, cohérents avec ceux de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.



SOLIDARITE

L'Association permet l'accès à des objets d'usage courant, des matériaux, de l'outillage et bricolage à petits prix pour des habitants à faibles revenus. Son action est soutenue par la DDETS et répond au Contrat de quartier prioritaire de la ville d'ELNE.

La RECYCLERIE est un lieu d'innovation sociale et technique permettant de développer des initiatives sur le terrain.

L'Association favorise un tissage social grâce à ses boutiques, véritable lieu de rencontre, mais aussi avec les ateliers qu'elle propose et les manifestations auxquelles elle participe et organise.

Extraits des statuts AG extraordinaire du 10 décembre 2020 , modifié en AG extraordinaire du 20 septembre 2025:

Article 2 : Objet

L'association a pour objet : l'insertion par l'activité économique de personnes en difficulté.

Elle vient en aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales (âge, santé, précarité) et professionnelles en leur proposant un accompagnement renforcé socioprofessionnel et l'accès à la formation nécessaires à leur insertion professionnelle et au retour à une certaine forme d'autonomie.

L'Association permet, par la remise au travail encadré et l'accès à la formation, de lever les freins périphériques à l'emploi durable et constitue un véritable tremplin vers le retour sur le marché du travail et à la vie sociale.

L'Association s'inscrit dans une démarche laïque et apolitique

Article 3 : Moyens d'action

Afin de réaliser son objet, l'Association se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- ✓ *Collecte des encombrants et tri (collectivité publiques, apport par des particuliers, récupération d'encombrants en déchetterie en vue de leur réemploi, mise en place d'une zone préservante par le positionnement d'un conteneur).*
- ✓ *Valorisation des déchets encombrants ménagers et des déchets industriels non dangereux (relooking travail d'atelier, recyclage avec les éco-organismes).*
- ✓ *La vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptible de contribuer à sa réalisation et notamment la vente de meubles réparés ou recyclés et objets divers en boutique et en ligne*
- ✓ *Le déménagement solidaire, le déménagement de résidences de particuliers en difficultés sociales et économiques*
- ✓ *La mise en place d'ateliers de réparation en tout genre.*
- ✓ *La réalisation de prestations de services solidaires ou la mise en œuvre de toute activité contribuant ou favorisant le développement de l'objet de l'Association.*
- ✓ *Dans ses moyens d'action, l'Association pourra bénéficier de dispositifs conventionnés tels que des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et des Entreprises d'Insertion (EI).*

1.2. Le lieu

La RECYCLERIE d'ELNE est située au 15 boulevard d'ARCHIMEDE à ELNE 66200. Et depuis le 1^{er} décembre 2022, dans un deuxième bâtiment situé au 10 rue des sitelles à Argelès sur mer. Les locaux d'Argelès ont été dédiés à la création d'une Matériauthèque à compter du 1^{er} octobre 2023.

Horaires d'ouverture fin 2025 :

Boutiques ouvertes du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h00 à 16h00
et le vendredi et samedi de 9h à 12h.

Dépôts : tous les jours ;

Collecte à domicile sur RDV.

Collecte d'encombrants selon un calendrier mensuel par village.

Collecte hebdomadaire des zones préservantes des déchèteries.

15 Boulevard d'Archimède Elne



C'est ici



*10 rue des Sitelles
Argelès-sur-Mer*

Par téléphone : 09 54 61 07 83

Par courriel : Larecyclerie.elne@gmail.com

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/La-Recyclerie-dElne>

1.3. Le Concept

L'origine du Projet :

A la base du Projet de La RECYCLERIE, une réflexion de quelques-uns du territoire de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérés (CDC ACVI), fait le constat des possibilités de réemploi des déchets qui sont amenés dans les déchèteries du territoire.

De cet état des lieux et du fait que des chantiers d'insertion à l'emploi se créent, l'idée de cette structure fait son chemin. Des années passent et le Projet arrive à maturité. Il obtient l'aval de la CDC ACVI et le Projet est officiellement lancé en 2016 sur le territoire de la CDC ACVI.

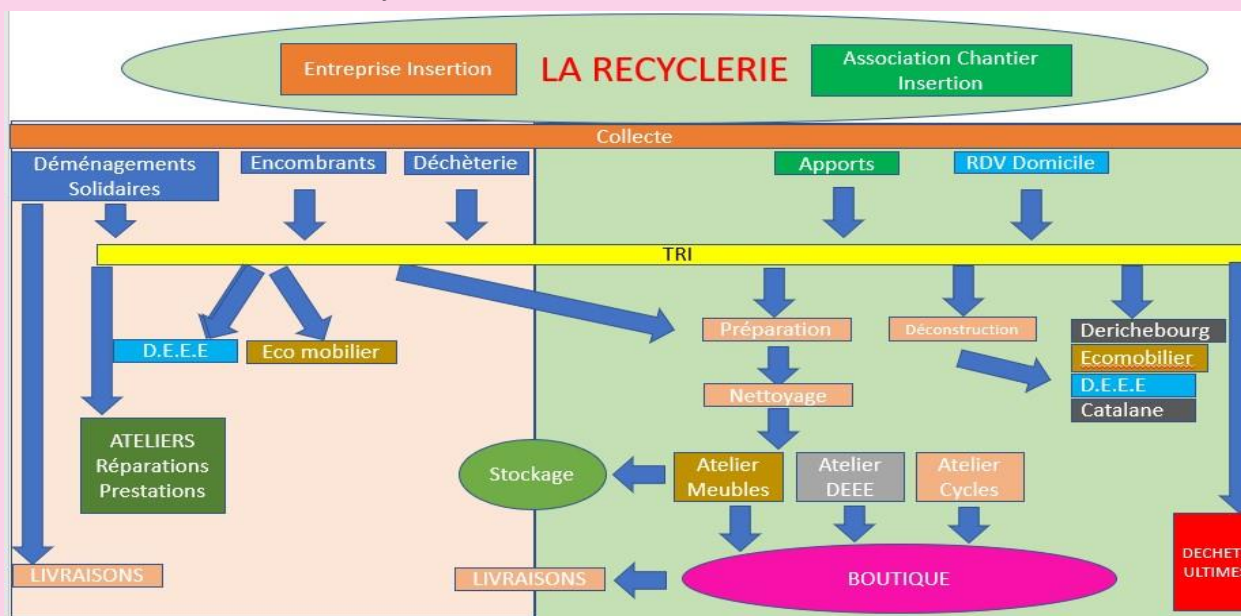
Pourquoi une recyclerie sur ce territoire ?

Cinq réponses à cette question sont portées par CDC ACVI :

- Réduire les coûts de traitement des déchets et stabiliser la T.E.O.M (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).
- Réduire les déchets sur le territoire départemental, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets porté par le SYDETOM66. Chaque jour, de nombreux objets, toujours en bon état, mais dont nous n'avons plus l'utilité, sont jetés. La RECYCLERIE est l'opportunité de leur donner une 2ème vie et de contribuer ainsi à la réduction du volume de déchets.
- Sensibiliser à l'environnement et à notre mode de consommation, grâce à un centre de documentation, des ateliers, des animations et tous les autres moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.
- Favoriser des comportements citoyens et respectueux de l'environnement, par exemple à travers la vente de produits écologiques.
- S'inscrire dans une démarche de gestion concertée et durable des déchets.

Dans ses moyens d'action, l'Association bénéficie des dispositifs conventionnés que sont les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et les Entreprises d'Insertion (EI).

Les activités de la Recyclerie



- La RECYCLERIE assure un service de collecte par **apport volontaire** au dépôt installé à côté des boutiques.

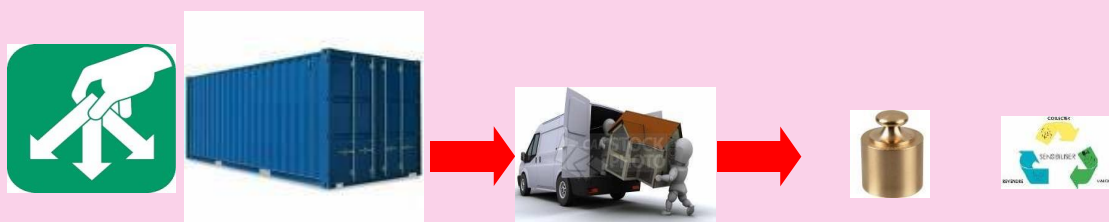


- La RECYCLERIE assure un service de **collecte des encombrants** (collectivité publique...)



Les secteurs de collecte des encombrants pour l'année 2025 sont ARGELES sur MER, ELNE, BAGES, SOREDE, PALAU del VIDRE et SAINT ANDRE, ORTAFFA, LARROQUE des ALBERES, VILLELONGUE dels Monts, SAINT GENIS des Fontaines, MONTESQUIEU.

- La RECYCLERIE assure aussi un service **récupération d'encombrants en déchèterie** en vue de leur réemploi, par la mise en place d'une zone préservante avec un conteneur attitré.



Les déchèteries concernées se situent sur 4 communautés de communes différentes :

- CDC ACVI : Argeles sur Mer, Elne, Laroque des Albères, Port Vendres, Cerbère
- CDC LES ASPRES : Thuir depuis mai 2019
- CDC Sud ROUSSILLON : Saint Cyprien Mars 2021
- Perpignan Méditerranée Métropole : Villeneuve de la Raho et Le Soler depuis 2022

- L'Association assure aussi un service de **collecte à domicile sur RDV** et un service **de débarras solidaire**



- L'Association reçoit aussi **des dons d'objets ou de matériels à travers des conventions** : matériel informatique, bricolage et matériaux de constructions, meubles, objets de décoration.

La valorisation :

Les objets valorisés sont vendus à prix solidaires dans la boutique d'ELNE ou celle d'Argelès.

Dans la boutique à Elne nos clients trouvent de l'électroménager, de l'équipement informatique, des meubles, des articles de décoration, des livres, des DVD, des jouets, de l'équipement de puériculture etc...

En octobre 2023 la Matériauthèque a été créée dans la boutique d'Argelès. Nos clients y trouvent des matériaux de construction et de bricolage d'occasion et de l'outillage : parquet, carrelage, sanitaires, des outillages de bricolage et de jardin, du mobilier de jardin, des pièces détachées électrique, de la quincaillerie, de l'électroménager L'ambition de cette boutique est, en particulier, de permettre aux auto-constructeurs de trouver les matériaux de seconde main dont ils ont besoin. Ces éléments sont issus de dons de magasins de bricolage, des erreurs de commande, de la déconstruction de bâtiments.

La RECYCLERIE a mis en œuvre des ateliers afin de redonner une deuxième vie aux objets collectés ou pour prolonger leur utilité :

- ✓ Réparation des appareils électroménager, électronique, informatique
- ✓ Relooking de meubles,
- ✓ Création de meubles ou articles de décoration en réutilisant des objets collectés,

Depuis 2021 un atelier de déconstruction permet de démanteler des appareils ou des objets inutilisables contenant des métaux qui sont revendus au prix du marché.

L'organisation des activités et des lieux

L'organisation est semblable quel que soit le site et les activités sont adaptées aux ventes réalisées dans les deux boutiques.

- **L'accueil et le pré-tri**

A l'arrivée sur le site, l'accueil des déchets collectés et des apports est réalisé et le déchargement, un premier tri, nettoyage, diagnostic des objets, orientation et pesée des objets collectés est organisé et réalisé par les salariés.

Le taux de valorisation global dépend en grande partie de la qualité du tri initial. Le pré-tri et le diagnostic sont déterminants pour la performance de la structure.

- Les ateliers de **valorisation** des meubles, de l'électroménager et des matériaux de construction ou de bricolage
 - Le mobilier : nettoyer, dépoussiérer, cirer (meubles en bois massif), vérifier l'état, acheminer en boutique ou à l'atelier pour relooking
 - Les équipements électriques et électroniques : le test des appareils électriques et électroniques, ce qui suppose l'accès à des sources de fluides (réseaux électriques, eau...)
 - Les produits de construction et bricolage : vérifier leur état, monter les meubles en kit, tester les appareils, nettoyer et mettre en rayon.

L'atelier bois et l'atelier électroménager sont sur Elne.

- **Les boutiques**

En ce qui concerne la vente, elle est réalisée sur les deux sites depuis le 11 octobre 2023.

A Elne, la surface de la boutique a été augmentée de 170 à 200 m² suite aux travaux de 2023, et le bâtiment est en auto consommation, suite à la pose des panneaux photovoltaïque sur le toit.

Une zone de chalandise couverte permet à l'extérieur, d'organiser des ateliers éphémères, des stands pour nos partenaires.

A Argelès la boutique est consacrée à la vente essentiellement de produits de construction, de bricolage, de quincaillerie et d'outillage de jardin. La surface intérieure de la boutique est d'environ 150m² et la majorité de la cour est réservée à l'exposition-vente de carrelage et de sanitaires. En 2025 l'organisation de la Matériauthèque a été l'objectif prioritaire. Le résultat est très apprécié par les clients.

Les horaires d'ouverture des deux boutiques ont été élargies et sont communes aux deux sites : du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h, le vendredi et le samedi de 9h à 12h.

- **Les bureaux**

Le responsable administratif et comptable réalise ses missions depuis le site d'Argelès. La Direction comme les accompagnatrices socio-professionnelle se partagent sur les deux sites. Les encadrants de l'EI, l'encadrante bois et l'encadrant de l'atelier DEEE sont principalement sur le site d'Elne. L'encadrant Matériauthèque est présent sur le site d'Argelès.

1.4. Les missions

Créer de l'emploi local

L'Association a pour mission l'insertion par l'activité économique (IAE) de personnes en difficulté. Elle vient en aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales (âge, santé, précarité...) et professionnelles. Elle leur propose un accompagnement socio-professionnel et l'accès à l'emploi nécessaire au retour à une certaine autonomie.

Renforcer le lien social par la création de services solidaires de proximité

Encourager la solidarité et la citoyenneté, en mettant en œuvre une économie sociale collaborative.

Animer un lieu de rencontre entre les citoyens portant des valeurs communes tels que la réduction des déchets, la consommation responsable, la solidarité.

Promouvoir le réemploi

Redonner aux encombrants une 2ème vie ou prolonger leur vie.

Porter un message citoyen et responsable sur l'ensemble du territoire en sensibilisant les usagers à la consommation responsable et citoyenne et à la réutilisation.

1.5. L'Association

Les administrateurs et le bureau de la Recyclerie après l'AG de septembre 2024

Le Bureau

Président : Roger CARRERE

Secrétaire : Martine CALVET

Trésorier : Robert SARDA

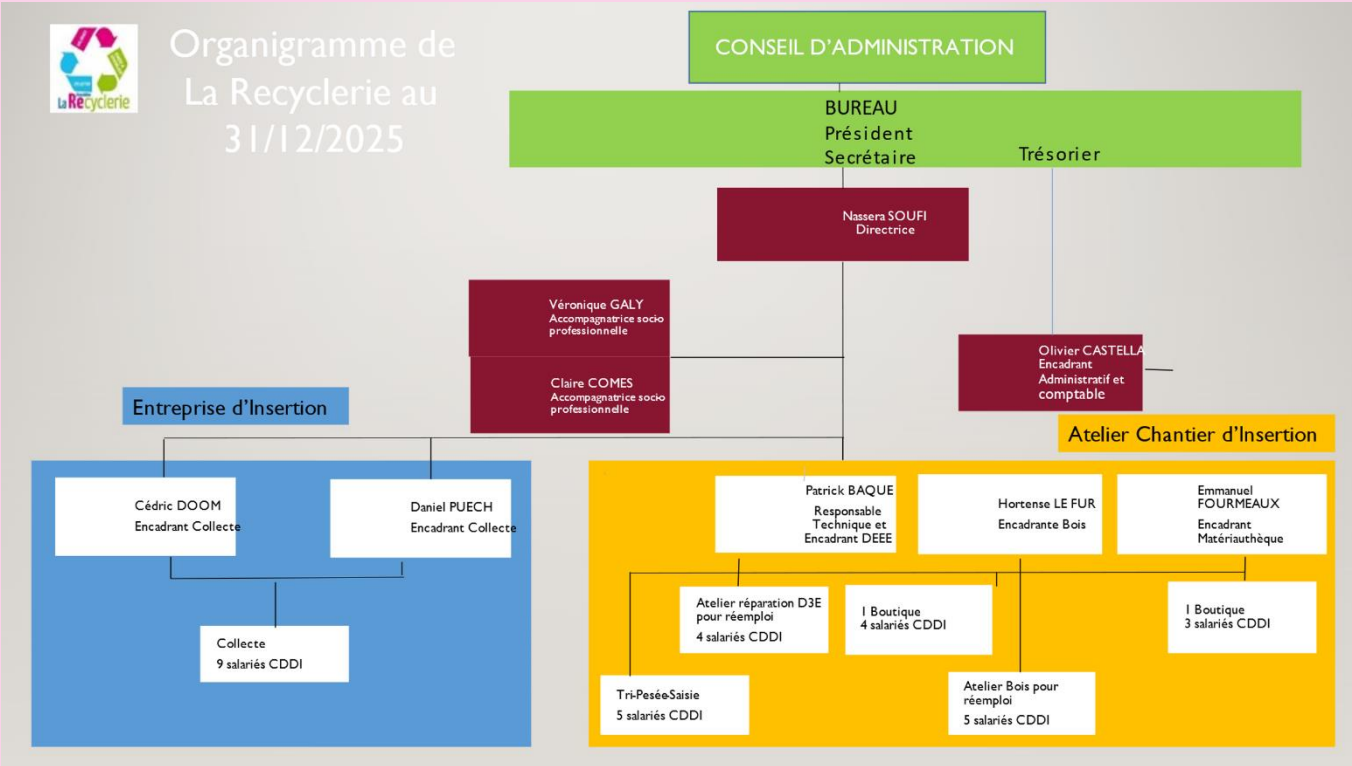
Trésorier adjoint : Jean-Marc PERIOT

Secrétaires adjoints : Nicole PARIS, Nathalie PELLEGRIN et Pierre AYLAGAS

Les administrateurs :

NOM PRENOM
ANDREANI Paul
AYLAGAS Pierre
BODINIER Marie-Christine
BROC Hélène
CALVET Martine
CARRERE Roger
DUBOISSE Martine
ESCLOPE Guy
GOBIN Marie Jo
MARTIN Stéphane
MENDIBOURE Karine
MEYRIGNAC Lucas
PARIS Nicole
PELLEGRIN Nathalie
PERIOT Claire
PERIOT Jean-Marc
PERIOT Yvette
SARDA Robert

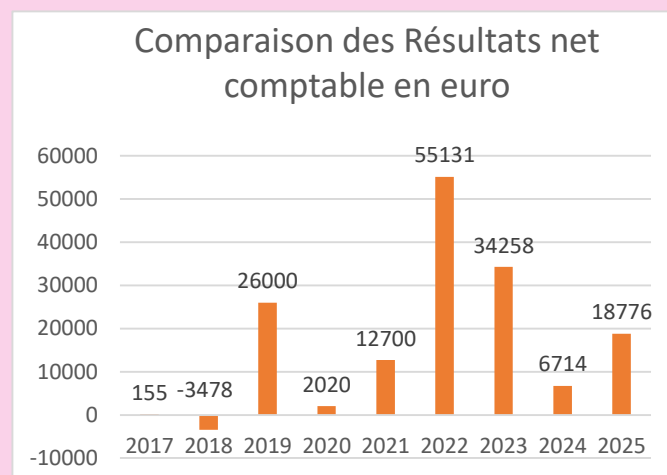
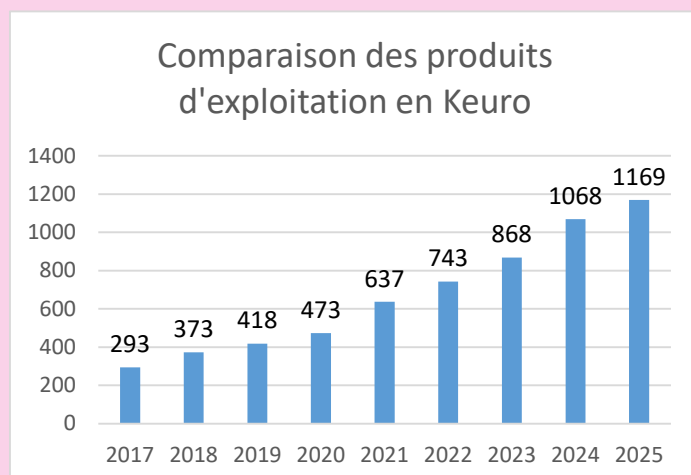
1.6. L'équipe de la RECYCLERIE



La nouvelle Directrice, Nassera SOUFI, est arrivée le 1^{er} octobre 2025. Elle a remplacé Patricia GONZALVEZ qui a fait valoir ses droits à la retraite.

2. L'activité 2025

En 2025, l'Association La RECYCLERIE a poursuivi le développement de ses activités et de nouveaux projets. Les activités de collecte ont connu une légère augmentation par rapport à 2024, **790 tonnes d'objets ont été collectées**, soit 14% d'augmentation (contre 694T en 2024) et le chiffre d'affaires des produits d'exploitation a atteint **1 169 000€** (contre 1 068 000 € en 2024 soit **9% d'augmentation**).



Le résultat net comptable 2025 est de **18776 euros** (contre 6714 euros en 2024).

2.1. L'environnement

Acteur du réemploi, l'objectif de La Recyclerie est de donner une seconde vie aux objets, de prolonger leur utilité et de diminuer ainsi le nombre d'objets envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement. Pour nous, les déchets des uns sont les ressources des autres et en particulier celles de La RECYCLERIE. Pour combattre le dépôt sauvage, le trop-plein des déchèteries et des encombrants, l'Association propose un service de réemploi qui répond aux enjeux des collectivités et au Plan Local de prévention des déchets. L'activité de La RECYCLERIE contribue à diminuer leur budget de gestion des déchets tout en favorisant l'emploi et le lien social.

Des actions de sensibilisation ont été réalisées lors des événements organisés par l'Association chaque trimestre.

La Collecte

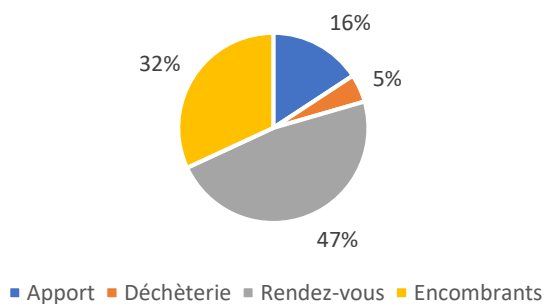
La RECYCLERIE collecte tous les apports volontaires, sans distinction de leur état. La collecte des encombrants et celle des zones préservantes des déchèteries sur le territoire de l'ACVI est assurée depuis 2016 dans le cadre d'un marché public passé avec la CCACVI. L'association collecte aussi dans les zones préservantes de la CDC des Aspres, de Sud Roussillon et de Métropole Perpignan Méditerranée. L'Association effectue des collectes sur RDV à domicile jusqu'à environ 50 km autour d'Elne.

La Valorisation

En 2025, l'Association a

- collecté 790 tonnes de déchets évités,
- vendu 240 tonnes d'objets dans ses boutiques, 50% d'augmentation
- vendu 530 tonnes aux éco-partenaires agréés,
- atteint 30% de taux de réutilisation, soit la cible depuis plusieurs années.
- vendu en moyenne 1kg à 1.16 euro (1.34 en 2024)
- valorisé 97% des objets collectés soit 770 tonnes.

2025 répartition par type de collecte en tonnes



Répartition par type de collecte en tonnes

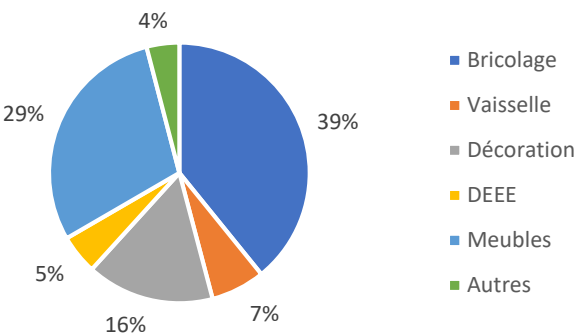
Les collectes sur rendez-vous représentent 47% alors que la collecte des encombrants représente 32% du volume collecté ; ce sont les mêmes proportions qu'en 2024.

Les apports 16 % ont légèrement augmenté, la collecte dans les déchèteries reste à 5%.

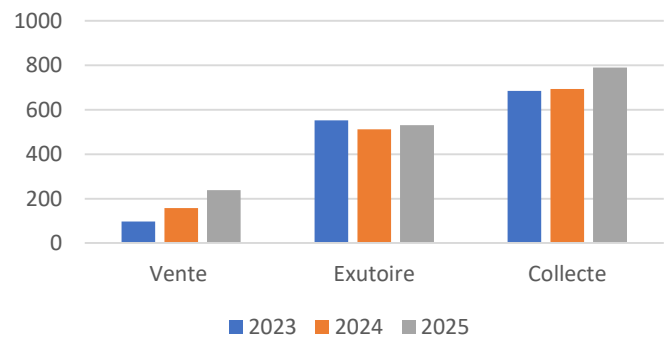
En 2025,

- Avec 39% le bricolage et le matériel de construction sont le 1er type d'objets réemployés, grâce à la création de la matériauuthèque. Ce chiffre a doublé depuis 2024.
- Les meubles vendus représentent 29% des objets vendus
- Enfin le DEEE représente 16% du tonnage vendu.
la vaisselle et la décoration complètent le podium avec environ 6% chacun.

2025 Répartition des ventes par type d'objet en tonnes



2025 Chiffres clés sur 3 années



En 2025,

L'augmentation du tonnage collecté a été réemployé, ce qui entraine l'augmentation du taux de réutilisation qui atteint en 2025 30%.

La Sensibilisation

La sensibilisation au réemploi est l'une des missions de La RECYCLERIE, au même titre que la collecte, la valorisation et la vente. Tous sont concernés, citoyens comme consommateurs, par les enjeux de l'environnement et de la réduction des déchets. Souvent sous-évaluée car moins facilement quantifiable, la sensibilisation est néanmoins un levier d'action prépondérant, efficace et concret pour agir sur les habitudes des citoyens du territoire.

En 2025, l'Association s'est déployée sur l'ensemble du territoire du PLPD du territoire ainsi que dans le quartier prioritaire de la ville d'ELNE. Ces initiatives nourrissent la raison d'être de La RECYCLERIE, en tant que lieu d'échanges et de cohésion sociale, de solidarité et de créativité.

Les événements « showroom » régulièrement ont donné lieu à des sensibilisations à l'ensemble des clients par le SYDETOM66, la CCACVI, SUD ROUSSILLON, LA METROPOLE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE, l'association IDA, l'association du « Maillon Solidaire ».

2.2. Economique

La RECYCLERIE est une Association loi 1901 à but non lucratif. Au cœur de l'économie sociale et solidaire, l'Association pratique des prix solidaires pour donner accès à ces objets du quotidien et des matériaux au plus grand nombre. L'année 2025 montre une recette des ventes supérieure à 2024 et une confiance et un soutien renouvelé par de nombreux partenaires publics et privés.

La Recyclerie adhérente à l'UPAM (Union des Pôles d'Activités Méditerranéens) à Argelès a intégré le tissu économique local. Un petit déjeuner et une réunion plénière ont été organisés dans les locaux de la Matériauthèque avec l'ensemble des adhérents pour nous faire connaître.

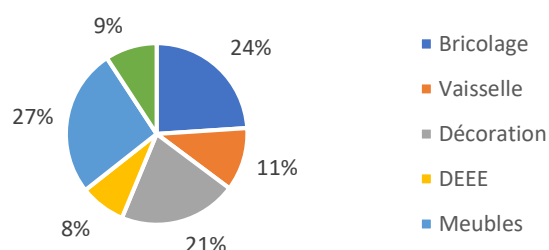
Les chiffres de vente en 2025



En 2025, nous avons vendu le kilo en moyenne à 1.16 euro, à 19085 clients (17235 en 2024), soit environ 1600 clients par mois avec un panier moyen qui a augmenté de 20% pour atteindre de 14.7 euros en moyenne (12.2 euros en 2024).

Parmi ces clients 15 000 résident sur 5 territoires : Elne (66200), Argelès (66700), Saint Cyprien (66750), Saint André (66690) et Perpignan.

2025: Répartition des ventes par type d'objets en euro



La vente d'objets en boutique a atteint en 2025 à 276 000 €, soit une augmentation de 31% par rapport aux 210 000 € de 2024.

Le chiffre d'affaires des boutiques a augmenté. Ce qui illustre la pertinence et l'intérêt économique d'une recyclerie et de sa matériauthèque sur ce territoire.

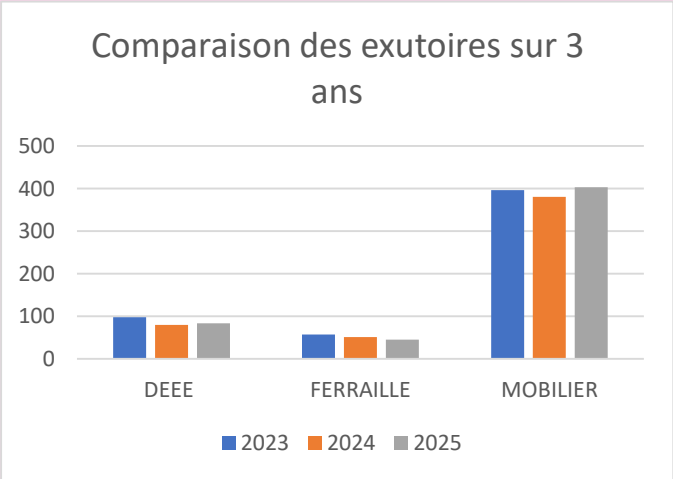
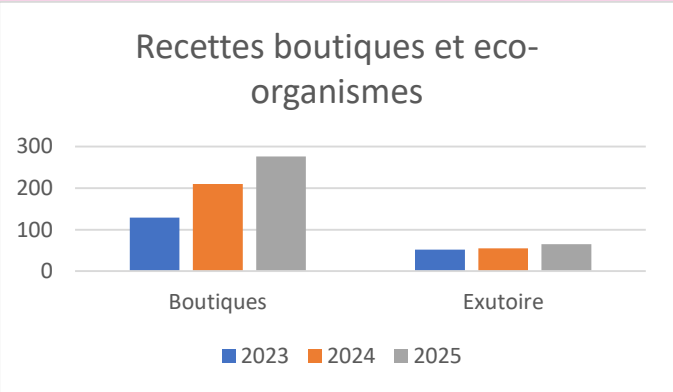
Les autres sources de revenus

L'offre de service « collecte d'encombrants » proposée en 2025 a engendré un chiffre d'affaires de **145 414€** sur le territoire CC ACVI. Le contrat a été renouvelé en octobre 2025 et attribué à La Recyclerie pour 3 ans. Il sera renégocié en septembre 2028.

Les prestations de débarras solidaires et de livraisons représentent **32700 euros** (contre 24710 en 2004) en 2025. Cette augmentation s'appuie sur un réseau de partenaires sociaux.

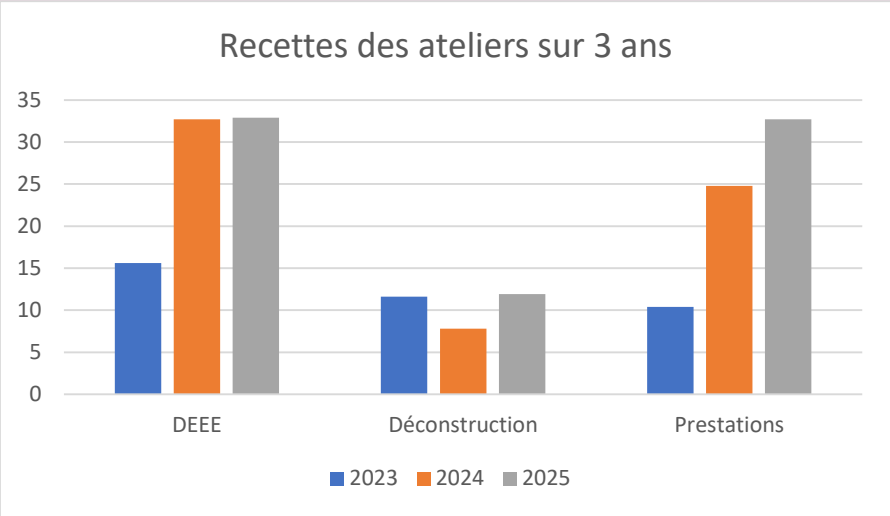
Les autres sources de revenus de l'Association proviennent de la valorisation en réemploi ou en matière. ECOLOGIC, ECOMOBILIER, La Catalane, PURFER rémunèrent La RECYCLERIE au tonnage collecté et enlevé par leurs soins et au tonnage réemployé vendu dans nos boutiques. En 2025, les revenus reçus de la part de nos partenaires représentent **66 600 €** (55 000 en 2024). L'augmentation de 21% est liée à la fois à de nouveaux barèmes plus intéressants pour La Recyclerie et à la reprise depuis 2025, de jouets et articles de jardin et de bricolage.

L'évolution de la valorisation dans les filières :



- En 2025 LA RECYCLERIE a vendu
- 83 tonnes de DEEE à ECOLOGIC,
- 45 tonnes de ferraille à la Catalane et à Purfer
- 403 tonnes de mobilier et bois à ECOMAISON,
- soit un total de 512 tonnes.

L'évolution de la valorisation des ateliers de transformation :



En 2025, les recettes des ateliers ont légèrement augmenté pour atteindre **77 500** euros par rapport à 72 400 euros en 2024, **soit +7%**.

Cette augmentation est liée essentiellement à celle des ventes des débarras solidaires et des livraisons.

Les partenaires



LA DDETS

La convention avec la DDETS nous a permis d'ouvrir notre Atelier Chantier d'Insertion et de devenir employeur en Décembre 2016. En

2025 la DDETS a soutenu l'Association régulièrement via le Fond Départemental d'Insertion lors d'investissements .

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est une des vocations de l'Association, plus d'informations sont données dans la partie « Social ».



Le SYDETOM 66

Le Sydetom66 est en charge du traitement des déchets ménagers des 226 communes du département.

Le syndicat a créé la première Recyclerie/ressourcerie du département à Céret. L'achat du bâtiment, son aménagement et le soutien au Projet de la RECYCLERIE d'Elné ont permis cette réalisation en MARS 2017.

Le bâtiment a été mis à disposition de notre Association et un soutien sur la communication et les actions de sensibilisation ont été réalisés



La CDC ACVI

Partenaire du premier jour, la CDC ACVI a lancé un appel d'offres pour la collecte des encombrants qui a permis de contractualiser avec La RECYCLERIE un marché de prestations de service.

Elle est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et a en gestion les 5 déchèteries du territoire. Elle a mis en œuvre un plan local de prévention des déchets auquel La RECYCLERIE participe par son action. De nombreuses actions communes de sensibilisation sont réalisées avec cet E.P.C.I.



Le CD66

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales nous soutient pour l'emploi de salariés bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'Atelier Chantier d'Insertion. Le CD66 nous accompagne dans le cadre du conventionnement avec une aide à l'encadrement. Le CD66, nous a aussi accompagné au démarrage de l'activité au niveau des investissements par une aide.



L'AIRDIE

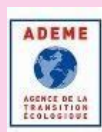
La banque solidaire nous a accompagné au démarrage de La RECYCLERIE avec l'octroi d'un prêt de 30 000 €. Ce qui nous a permis de réaliser des investissements.



La CAISSE d'EPARGNE

Le Mécénat de la Caisse d'Epargne nous a permis une aide au démarrage de l'activité.

Outre ses conseils, elle est devenue la banque partenaire de notre développement et de La RECYCLERIE.



L'ADEME

L'ADEME est intervenue dans ce projet dans le cadre des travaux d'aménagement du bâtiment. Elle est intervenue dans les projets d'investissements de La RECYCLERIE dans le cadre d'appel à projets.



La Région OCCITANIE

La Région Occitanie est intervenue dans ce projet dans le cadre des travaux d'aménagement du bâtiment.

Elle est intervenue dans les projets d'investissements de La RECYCLERIE dans le cadre d'appel à projets. C'est l'autorité qui est en charge du plan régional de prévention des déchets.



Cofinancé par l'Union européenne

L'Europe et son fonds social Européen

Dans le cadre de « l'appel à projets Occitanie_P1.OSH_Pyrénées-Orientales_ACI et Levée des freins 2025" Cet Axe d'intervention se décline suivant les objectifs suivants :

Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés".

La subvention globale au titre du programme national FSE+ "Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences" a été signée le 14/05/2025.

Le projet consiste à l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel de publics éloignés de l'emploi, salariés en CDDI dans le cadre de l'Atelier Chantier d'Insertion agréé par l'État, dont l'objectif est l'accès à l'emploi ou à la formation. Cette opération est éligible au Programme national FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences 2022-2027.

Pour 2025, La RECYCLERIE a fait appel à ce dispositif.



**AG2R LA
MONDIALE**

AG2R La Mondiale est un organisme français, à but non lucratif, de protection sociale et patrimoniale. Elle doit nous accompagner dans un projet d'investissement.



CDC LES ASPRES

Cette collectivité a contractualisé avec La RECYCLERIE pour mettre une Zone Préservante en déchetterie de Thuir. Des actions communes sont prévues au niveau de la sensibilisation du public au réemploi.



CDC SUD ROUSSILLON

Cette collectivité a contractualisé avec La RECYCLERIE en 2021 pour mettre une zone préservante en déchetterie de Saint CYPRIEN. Des actions communes sont prévues au niveau de la sensibilisation du public au réemploi.



Perpignan Méditerranée Métropole

Cette collectivité a contractualisé avec La RECYCLERIE en 2021 pour mettre une zone préservante en déchetterie de Villeneuve la RAHO et en 2025 avec celle du Soler. Des actions communes sont prévues au niveau de la sensibilisation du public au réemploi.

Les communes qui nous ont fait confiance pour la collecte des encombrants :



Les autres PARTENAIRES en 2025 :



2.3. Social

En plus de la fonction d'employeur, l'Association accueille des bénévoles et des stagiaires tout au long de l'année. Tous travaillent main dans la main pour que le plus grand nombre de clients puisse avoir accès à des objets revalorisés à prix solidaires.

L'action sociale de La RECYCLERIE est prépondérante et intrinsèque à son activité.

En 2025 elle a consolidé sa structure d'Insertion par l'Activité Economique pour sa 9ème année en tant qu'ACI et depuis 5 ans pour l'Entreprise d'Insertion (E.I).

L'emploi

En décembre 2016, l'Association a ouvert son Atelier Chantier d'Insertion (ACI) conventionné avec notre partenaire la DDETS avec 2 Salariés et 2 CDDI. En 2025, l'Association a continué à se structurer et à se stabiliser : 9 salariés permanents (1 directrice, 6 encadrants, 2 accompagnatrice Socio Professionnel) dont 1 contrat aidé et 34 salariés en CDDI: 15 femmes et 19 hommes en CDDI, **ACI 24, EI 10** salariés.

Pendant l'année 2025, **57 salariés ont été accueillis à la Recyclerie**, pratiquement comme en 2024.

L'Association est une structure de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Notre objectif est d'accompagner nos salariés en insertion vers des contrats durables (CDI, CDD de plus de 6 mois, création d'entreprise), de transition (contrats aidés, autres IAE, ...) ou vers des formations professionnalisantes dites positives. Nous souhaitons que les salariés passant par notre structure nous quittent sur une sortie dite "dynamique" (contrat durable, transition ou formation qualifiante, etc.). Pour ce faire, l'Association accompagne les salariés à deux niveaux **l'ASP et l'Encadrant**.

L'accompagnement opérationnel est assuré **par l'Encadrant technique**.

Ce salarié permanent a pour mission de manager l'équipe qui lui est confiée, d'expliquer les procédures, d'assurer l'activité de production.

Il accompagne au quotidien et transmet les compétences que les salariés en insertion, valorisent dans leur projet professionnel et leur recherche d'emploi.

L'accompagnement social est assuré par une **Accompagnatrice Socio-Professionnelle (A.S.P)** qui est une salariée permanente de l'Association.

Ainsi, l'ensemble de nos salariés bénéficie des compétences de professionnels de l'insertion.

L'ASP rencontre individuellement chaque salarié régulièrement et travaille, avec l'Association et le salarié sur son parcours professionnel et ses projets.

La RECYCLERIE est un terrain favorable au développement de compétences métier. L'Association propose différents postes de travail permettant d'accéder à divers métiers : vendeur, caissier, accueil téléphonique, réparateur de petit objets, chauffeur livreur, magasinier, travail du bois, créateur, etc.

La formation

En 2025, 10 salariés ont suivi des formations, ce qui a représenté un volume de **5200 heures pour un budget de 85 000 euros.**

Les salariés en insertion peuvent réaliser des formations qualifiantes de longues durées pour obtenir des diplômes qui correspondent à leur projet professionnel personnel.

8 salariés ont suivi ces formations pour devenir conseillère en insertion professionnelle,

- 1 formation restauration collective
- 2 formations poids lourds
- 1 formation transports en commun
- 2 formation technicien réseau informatique,
- 1 formation naturopathe
- 1 formation carrosserie/peinture auto

2 salariés en contrat pro et contrat aidé « Conseillère en insertion » et « Assistant encadrant technique » ont été accueillis depuis 2024. La conseillère en insertion a été embauchée en mars 2025.

Des ateliers collectifs ont été animés pour l'ensemble des salariés en insertion. Ces ateliers leur ont permis de se familiariser avec les différents sites internet nécessaires (France Travail, CAF, Formation, ...) et les outils informatiques.

Un point d'orgue a été le démarchage auprès des entreprises situées en proximité de nos sites pour présenter La Recyclerie, ses missions mais aussi ses attentes en emplois et en période d'immersion.

Enfin les salariés ont pu rencontrer des associations qui peuvent les soutenir : wemouv, gestion budgétaire, micro emprunts, création d'entreprise, ...

Une démarche de validation des acquis a permis à 6 salariés d'obtenir des qualifications de chauffeur livreur et de caissière.

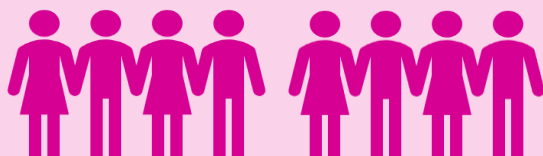
A ces actions se rajoutent des formations de quelques heures aux gestes de premier secours, aux gestes et postures, contre les addictions, au tri des déchets, ...

L'objectif de ses actions de formation est d'accompagner les salariés en CDDI sur le plan socio-professionnel. Ce volet est travaillé en parallèle de l'accompagnement technique du salarié sur l'activité professionnelle support et permet un suivi individualisé et renforcé vers l'emploi. Les encadrants techniques ont créé des actions de formation sur les différents postes métiers avec des supports pédagogiques.

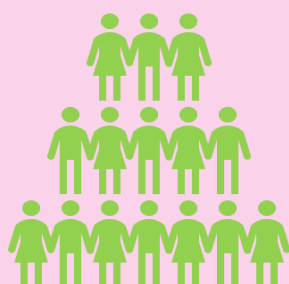
Nos ressources humaines au 31 décembre 2025 :



9 Salariés permanents dont
un contrat aidé



34 Salariés en insertion, soit 22,6 ETP
dont 15 femmes et 19 hommes
24 salariés en ACI et 10 salariés en EI



Une vingtaine de bénévoles



Les bénévoles :

Au 31 décembre 2025, La RECYCLERIE compte une vingtaine de bénévoles dont la moitié d'actifs. Nos bénévoles viennent de tout le territoire des Albères, Côte Vermeille, Illiberis.

C'est aussi grâce à leur implication et leur soutien que La RECYCLERIE a atteint ses objectifs. Le bénévolat est une valeur très présente au sein de l'Association puisque ce sont eux qui ont permis de crédibiliser l'activité à ses débuts et la maintenir lors d'évènements.

3. La RECYCLERIE partagée

3.1. Les actions et événements

Des évènements sont organisés tous les trois ou quatre mois à la boutique. Ils permettent de proposer à la vente les différentes collections de meubles relookés, ainsi que des créations de meubles ou d'articles de décoration issus des ateliers Bois ou Electroménager.

Lors de ces évènements une bonne partie des salariés est présente. Ils sont en contact avec les clients et leurs retours très positifs leur permettent de mesurer la qualité des travaux qu'ils ont effectués. En 2025, nous avons réalisé 3 évènements qui ont été de vrais succès !







ARGELES SUR MER

La Matériauthèque

HORAIRES D'OUVERTURE BOUTIQUE ET APPORTS :

LUNDI : FERMÉ
MARDI-MERCREDI-JEUDI : 9:00 à 12:00 et 13:00 à 16:00
VENDREDI ET SAMEDI : 9:00 à 12:00

Tél : 09 54 61 07 83
 10 Rue des Sittelles ZAE
 66700 ARGELES SUR MER

Bricolage, jardin, meubles, jouets, menuiserie, plomberie, bibelots, literie, outillage, cycles, matériaux bâtiment, carrelage...

Collecte sur RDV, apports sur Elne ou Argeles sur Mer
larecyclerie.eline@gmail.com
<https://fr-fr.facebook.com/La-Recyclerie-dElne>



A COMPTER DU 7 OCTOBRE
"OUVERTURE DE LA RECYCLERIE À ELNE"
 15 BOULEVARD ARCHIMÈDE - 66200 ELNE

HORAIRES D'OUVERTURE BOUTIQUE ET APPORTS :

LUNDI : Fermé
MARDI : 9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00
MERCREDI : 9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00
JEUDI : 9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00
VENDREDI : 9h00 à 12h00
SAMEDI : 9h00 à 12h00

Tél : 09 54 61 07 83



Redonne vie aux objets usagés et un nouveau souffle à l'emploi

La Recyclerie met en oeuvre la réduction des déchets à la source, le réemploi et le recyclage autour de 3 objectifs :

- SOCIAL :** l'association a pour objectif l'insertion par l'activité économique de personnes en difficultés ;
- ENVIRONNEMENTAL :** préserver les ressources et les milieux naturels, faire évoluer les comportements vers l'éco-citoyenneté active ;
- ÉCONOMIQUE :** transformer les déchets en ressources.



QUI INTERVIENT ?

Elle est gérée par l'association « La Recyclerie » au travers d'un chantier d'insertion qui emploie des personnes en difficulté afin de leur permettre de :

- rompre l'isolement ;
- les accompagner individuellement dans leurs démarches.

QUE DEVIENNENT LES OBJETS DONNÉS ?

Les objets collectés sont triés, nettoyés, réparés et rénovés si besoin, puis remis en circulation :

Au sein d'un magasin solidaire ouvert sur place à tous !
 Déménagement solidaire sur devis.

DON + RÉEMPLOI + RECYCLAGE = Création d'emploi



POURQUOI UNE RECYCLERIE ?

Chaque jour, de nombreux objets toujours en bon état, mais dont nous n'avons plus l'utilité, sont jetés. La Recyclerie est l'opportunité de leur donner une 2ème vie et contribuer ainsi à la réduction des déchets.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Particuliers ou professionnels, vous pouvez donner à la Recyclerie tous types d'objets en relatif bon état :

- vaisselle ;
- mobiliers ;
- électroménager ;
- livres ;
- ordinateurs...

Aménagement de la Matériauthèque :



Les véhicules de collecte

Un nouveau camion a été acquis en 2025, ce qui conduit La Recyclerie à une flotte de 6 camions.



3.2. Quelques réalisations





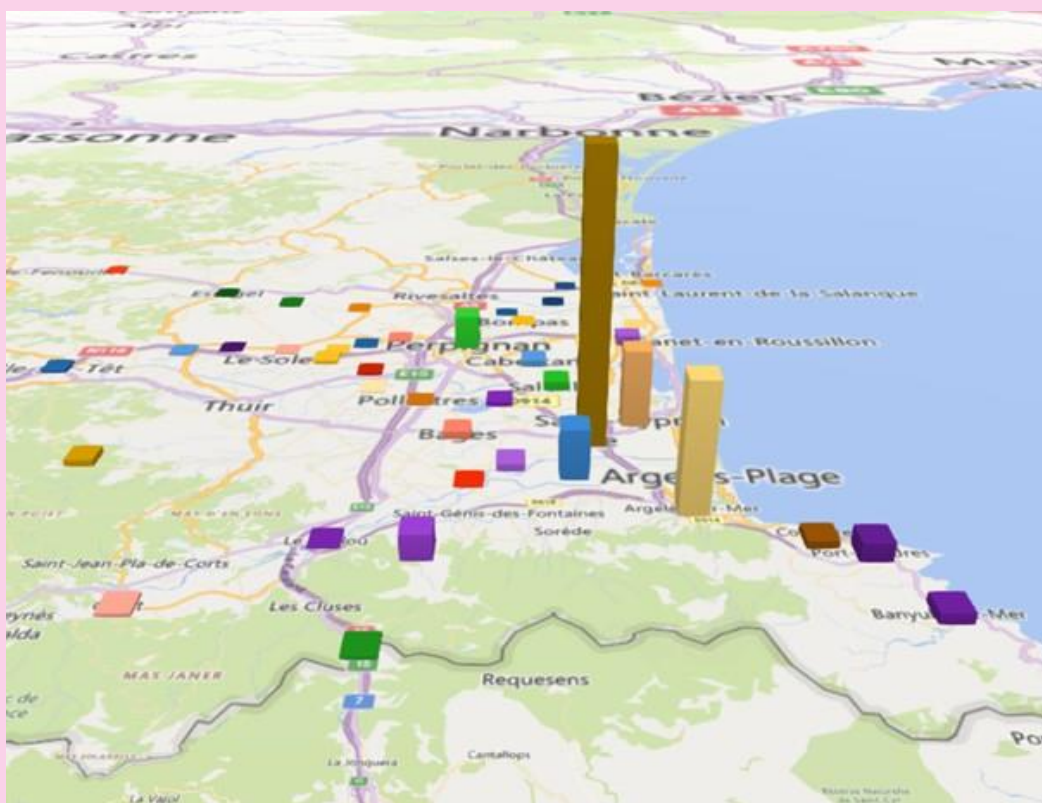
3.3. Le rayonnement de La RECYCLERIE

En 2025,

19085 clients sont venus dans les boutiques. Ils ont acheté un panier moyen **de 14,7 euros**.

80% des départements affichent des dépenses entre 10 et 400 euros.

98% des clients sont issus des Pyrénées Orientales et 75% de l'ACVI.



Carte des Pyrénées Orientales : répartition géographique des achats en boutique

4 La communication

La page FACEBOOK de La RECYCLERIE est le trait d'union très efficace entre l'Association et ses clients. Des photos des objets en vente sont mises en ligne systématiquement avant chaque ouverture de la boutique. Une page Facebook pour la Matériauthèque complète le panel d'information.

A fin 2025 19435 personnes sont abonnées au site de La RECYCLERIE ou de la Matériauthèque sur Facebook.

<https://www.facebook.com/La-Recyclerie-dElne>

La Recyclerie
Albères Côte vermeille Illibérés
15 boulevard d'Archimède
66200 Elne

Démarrage de la collecte des encombrants :
5 Décembre 2018

Ouverture de la boutique :
4 Mars 2017

Tél : 09 54 61 07 83
Mail : larecyclerie.ene@gmail.com

Elle met en œuvre la réduction des déchets à la source, le réemploi et le recyclage autour de trois objectifs :

- 1. Environnemental** : préserver les ressources et les milieux naturels, faire évoluer les comportements vers l'éco-citoyenneté active.
- 2. Economique** : transformer les déchets en ressources.
- 3. Social** : permettre le retour à l'emploi de 12 personnes en insertion.

Pourquoi une ressourcerie ?
Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets porté par le SYDETOM 66, dans l'objectif d'une réduction des déchets sur le territoire départemental. Chaque jour de nombreux objets, toujours en bon état mais dont nous n'avons plus l'utilité, sont jetés. La ressourcerie est l'opportunité de leur donner une 2^{ème} vie, et contribuer ainsi à la réduction des déchets.

Une ressourcerie, comment ça fonctionne ?
Particuliers ou professionnels, vous pouvez donner à la Ressourcerie tous types d'objets en relatif bon état : vaisselle, mobilier, électroménager, livres, ordinateurs, jeux et jouets etc...

Qui intervient à la ressourcerie ?
Elle est gérée par l'association « La Recyclerie » au travers d'un chantier d'insertion qui emploie des personnes en difficulté afin de leur permettre :

- de gagner l'écologie,
- de les accompagner individuellement dans leurs démarches,
- de les réinsérer professionnellement.

Que deviennent les objets donnés ?
Les objets collectés sont triés, nettoyés, réparés et réintégrés si besoin, puis ils sont remis en circulation.

au sein d'un magasin solidaire, ouvert sur place à tous !!!
avec tarifs minorés pour les personnes démunies, sur présentation de justificatifs.

CRÉONS DES EMPLOIS ET DONNONS UNE SECONDE VIE A VOS VIEUX OBJETS !!!

La Ressourcerie donne priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'adoption de comportements respectueux de l'environnement (éco-citoyenneté). Actrice d'un développement local durable, la Ressourcerie crée des emplois sur son territoire, privilégie le service à la population et est attentive à la qualification et à l'épanouissement de ses salariés.

Don + Réemploi + Recyclage = Création d'emploi

ENCOMBRANTS

POUR VOUS DÉBARRASSER DES ENCOMBRANTS...
3 SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

- 1** « Je contacte LA RECYCLERIE et je dépose devant mon domicile mes encombrants le »
• 1^{er} MARDI : ARGELÈS-SUR-MER
• 1^{er} JEUDI : SAINT-ANDRÉ
• 2^{ème} MARDI : BAGES
• 3^{ème} LUNDI : SORÈDE
• 3^{ème} MARDI : PALAU-DEL-VIDRE
• 4^{ème} MARDI : ELNE de chaque mois »
- 2** « Je peux aussi contacter LA RECYCLERIE au 09 54 61 07 83 ou par mail larecyclerie.ene@gmail.com afin de prendre rendez-vous pour une collecte à domicile »
Horaires des prises de rendez-vous :
DU LUNDI AU SAMEDI 8H - 17H
- 3** « Je peux amener mes encombrants à LA RECYCLERIE située à Elne ou dans les zones RECYCLERIE des déchetteries d'Argelès-sur-Mer, Laroque-des-Albères et d'Elne »
Adresse de LA RECYCLERIE :
15 boulevard d'Archimède
66200 ELNE

Association **La Recyclerie**

Ayez le réflexe recyclerie

Donnez une seconde vie à vos objets, meubles, vaisselle, bibelots... grâce à la Recyclerie.

«Elle assure des collectes d'encombrants à domicile.

Les cinq déchetteries du territoire sont équipées d'un caisson Recyclerie.

Ayez le réflexe composteur

Protégez l'environnement et votre santé
Favorisez la plantation d'espèces ADAPTÉES AU CLIMAT MÉDITERRANÉEN
Jardinez au naturel
Faciles à installer
PEU GOURMANDES EN EAU

04 68 81 55 45
Communauté de communes de la Côte Vermeille

larecyclerie.ene@gmail.com
09 54 61 07 83
15, boulevard d'Archimède ; 66200 Elne

www.jefaisducompost.com

CONCLUSION

L'Association LA RECYCLERIE a accueilli Nassera SOUFI, la nouvelle Directrice au 1^{er} octobre 2025 suite au départ à la retraite de Patricia GONZALVEZ. Son arrivée a permis de renforcer l'accompagnement des salariés en insertion vers des emplois durables et d'adapter l'organisation des différents postes de traitement des objets recyclés et des boutiques.

C'est grâce à l'engagement sincère et professionnel de l'équipe de La Recyclerie, direction, gouvernance, encadrants, bénévoles et salariés que l'activité a été, encore cette année, en croissance.

Répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire, renouveler ainsi la confiance de nos partenaires, c'est le moteur de cette équipe.

L'Atelier Chantier d'Insertion et l'Entreprise d'Insertion se sont développés, ils comptent **34 salariés en insertion** en décembre 2025, tous issus du territoire avec 16 sorties dynamiques, 10 formations qualifiantes, 6 vers un emploi. La Recyclerie a accueilli 57 salariés en 2025, quasiment comme en 2024.

La RECYCLERIE a collecté **790 tonnes** en 2025 soit en augmentation de 14% par rapport à 2024 où 694 tonnes avaient été collectées. Le pourcentage de valorisation en 2025 est de **97%** soit **770 tonnes** d'objets valorisés avec **240 tonnes** vendues en boutique et 530 aux éco-organismes. Le taux de réutilisation est de **30%**, en augmentation par rapport au 22.65% 2024.

Le chiffre d'affaires de La RECYCLERIE en 2025 poursuit son augmentation grâce, en particulier, aux actions suivantes :

- ✓ Le maintien de la qualité de notre prestation de collecte sur le territoire de la CDC Albères Côte Vermeille Illibérus sur 11 communes, sur le territoire de la CDC des ASPRES avec la Zone Préservante en déchetterie de Thuir, sur le territoire de la CDC Sud Roussillon avec la Zone Préservante en déchetterie de Saint Cyprien, sur le territoire de Perpignan Métropole les zones Préservante des déchetteries de Villeneuve de la Raho en 2021 et du Soler en 2022.
- ✓ L'augmentation de l'ouverture des deux boutiques Elne et Argelès, ouvertes tous les jours sauf le lundi.
- ✓ La professionnalisation de la Matériauthèque à Argelès, segment d'activité unique sur le département en 2025.
- ✓ Les différents partenariats avec des entreprises, des plateformes, qui font don d'objets et de matériel.
- ✓ L'augmentation de plus de 17% des recettes des débarras solidaires.

LA RECYCLERIE REMERCIE SES :

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS FINANCIERS :



Cofinancé par l'Union européenne

PARTENAIRES PRIVES DONATEURS :



PARTENAIRES COLLECTIVITES LOCALES :



PARTENAIRES ENTREPRISES DONATRICES :



PARTENAIRES et ASSOCIATIONS :



MERCI

Annexes

1- Bilan d'activités 2025 :

	Collecte						Boutique	
							VENTES	
	Apport sur Site	Collecte préservante	Rendez-vous	Encombrants	Total		KG	EUROS
Accessoires Handicapés	52,00	2,00	26,50	13,30	93,80		0,00	0,00
Accessoires / Mode / Beauté	308,00	123,00	328,00	203,00	962,00		988,62	4 936,89
Brun / Audio	160,70	31,00	136,00	41,50	369,20		303,67	1 320,40
Culture	1 704,70	622,00	1 806,00	1 179,00	5 311,70		4 189,78	7 685,06
Décoration	3 542,00	927,50	45 366,00	3 310,00	53 145,50		37 676,88	58 023,12
GEM	10 312,00	2 563,50	14 694,00	16 602,00	44 171,50		2 214,93	4 540,37
GRIS / Informatique	1 725,00	532,00	2 746,50	1 622,00	6 625,50		930,98	4 458,63
Loisirs	1 858,10	1 100,00	1 396,00	1 273,50	5 627,60		4 033,70	11 817,00
Meubles	64 868,00	21 246,00	214 818,00	165 879,00	466 811,00		69 664,29	72 804,53
PAM	11 379,40	2 518,50	13 507,50	13 316,40	40 721,80		8 191,08	12 154,74
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Puériculture	155,30	307,50	158,00	1 209,00	1 829,80		439,42	1 041,74
Quincaillerie	18 842,75	5 902,00	71 887,50	38 282,00	134 914,25		93 109,41	66 130,74
Vaisselle	9 768,50	1 816,50	9 667,00	9 436,50	30 688,50		15 979,78	31 047,41
					791 272,15		0,00	0,00
TOTAL	124 676,45	37 691,50	376 537,00	252 367,20	791 272,15		237 722,54	275 960,63

RAPPORT d'ACTIVITE DE LA RECYCLERIE 2025

2- Bilan financier 2025

PRESENTATION DES RESULTATS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2025			
comptes arrêtés par RYDGE expert comptable			

A.C.I.	BP 2025	Realisé 2025	Ecart REEL/BP
DEPENSES EXPLOITATION	43 700,00 €	36 158,33 €	- 7 541,67 €
DEPENSES PERSONNELS	662 349,67 €	695 585,13 €	33 235,46 €
DEPENSES STRUCTURE	80 950,33 €	74 717,03 €	- 6 233,30 €
TOTAL DES DEPENSES	787 000,00 €	806 460,49 €	19 460,49 €
A.C.I.	BP 2025	Realisé 2025	Ecart REEL/BP
RECETTES ACTIVITES	263 974,93 €	285 191,20 €	21 216,27 €
RECETTES PERSONNELS	381 558,70 €	418 377,60 €	36 818,90 €
AUTRES RECETTES	91 466,37 €	47 083,81 €	- 44 382,56 €
TOTAL DES RECETTES	737 000,00 €	750 652,61 €	13 652,61 €
RESULTAT A.C.I. avant subvention FSE	- 50 000,00 €	- 55 807,88 €	
Subvention equilibre FSE	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
RESULTAT A.C.I. 31/12/2025	- €	- 5 807,88 €	

E.I.	BP 2025	Realisé 2025	Ecart REEL/BP
DEPENSES EXPLOITATION	37 600,00 €	17 694,66 €	- 19 905,34 €
DEPENSES PERSONNELS	275 018,16 €	281 705,71 €	6 687,55 €
DEPENSES STRUCTURE	63 381,84 €	62 529,67 €	- 852,17 €
TOTAL DES DEPENSES	376 000,00 €	361 930,04 €	- 14 069,96 €
E.I.	BP 2025	Realisé 2025	Ecart REEL/BP
RECETTES ACTIVITES	242 165,00 €	238 925,28 €	- 3 239,72 €
RECETTES PERSONNELS	89 395,00 €	116 811,63 €	27 416,63 €
AUTRES RECETTES	44 440,00 €	30 777,41 €	- 13 662,59 €
TOTAL DES RECETTES	376 000,00 €	386 514,32 €	10 514,32 €
RESULTAT E.I. 31/12/2025		24 584,28 €	

RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2025	18 776,40 €
----------------------------------	-------------

Pour mémoire	ACI	EI	CONSOLIDE
resultats 31/12/2024	-4 510 €	11 224 €	6 714 €
resultats 31/12/2023	-12 730 €	47 003 €	34 233 €

Résultats approuvés au conseil d'administration du 10 juin 2026



Cofinancé par
l'Union européenne



Compte rendu de travaux de l'expert-comptable des comptes annuels 2025



Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil
1098 AVENUE EOLE-TECNOSUD II
-
IMMEUBLE LE PYRENEEN
66000 PERPIGNAN
Téléphone : +33468664370
Site internet : www.rydge.fr

ASS La Recyclerie
3 impasse de Charlemagne
66700 Argeles sur mer

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité ASS La Recyclerie relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	299 278	€
• Produits d'exploitation	1 169 169	€
• Résultat net comptable :	18 776	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Expert-comptable

Signature
numérique de
Christele Santanach

Christele
Santanach

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 OI, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Commissaires aux Comptes Associés

Ronan Brodin
rbrodin@sgaec.com
Florianne Guasch Giro
fgiro@sgaec.com
Olivier Guilhem
oguilhem@sgaec.com
Pierre Servat
pservat@sgaec.com

LA RECYCLERIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31-12-2025

Ce rapport contient 24 pages

Commissaires aux Comptes Associés

Ronan Brodin
rbrodin@sgaec.com
Florianne Guasch Giro
fgiro@sgaec.com
Olivier Guilhem
oguilhem@sgaec.com
Pierre Servat
pservat@sgaec.com

ASSOCIATION LA RECYCLERIE

15 BLD D'ARCHIMEDE

66200 ELNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2025

Aux adhérents de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA RECYCLERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LA RECYCLERIE à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LA RECYCLERIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Perpignan, le 23 juin 2026

Pour SGA
Commissaire aux comptes

Pierre SERVAT
Commissaire aux comptes associé



Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	6 318	6 318		1 512
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	6 318	6 318		1 512
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	11 588	838	10 749	6 788
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	180 286	134 468	45 817	58 376
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	191 874	135 307	56 567	65 164
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	30		30	30
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 872		7 872	7 872
	TOTAL	7 902		7 902	7 902
Total (II)		206 095	141 625	64 470	74 579
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	77 908	4 057	73 851	44 090
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	85 033		85 033	87 595
	Charges constatées d'avance	1 811		1 811	6 913
	TOTAL	164 754	4 057	160 697	138 599
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	74 110		74 110	51 735
Total (III)		238 864	4 057	234 807	190 334
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		444 960	145 682	299 278	264 914
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	40 000	
	Autres réserves		40 000
	Report à nouveau	100 550	93 836
	Excédent ou déficit de l'exercice	18 776	6 713
	Situation nette (sous-total)	159 326	140 550
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	21 478	27 424
	Provisions réglementées		
	Total (I)	180 804	167 974
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	23 777	5 790
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	5	
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 819	18 634
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	72 620	72 514
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	-3 750	
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	118 473	96 939
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	299 278	264 914
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	240	370
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	343 088	271 885
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	181 027	173 722
	dont parrainages	3 780	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	624 728	594 668
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	10 785	3 276
	Dons manuels	5 705	3 276
	Mécénats	5 080	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		23 750
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 450	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	7 847	95
	Total des produits d'exploitation (I)	1 169 168	1 067 769
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	211 827	171 036
	Aides financières	1 212	
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 589	24 224
	Salaires	786 194	763 565
	Cotisations sociales	108 804	85 185
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 376	20 231
	Dotations aux provisions	57	4 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	34	47
	Total des charges d'exploitation (II)	1 151 096	1 068 290
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		18 072	-521
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	619	363
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	619	363
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	90	127
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	90	127
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		528	235
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		18 600	-285

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total	1 404	20 550
Charges exceptionnelles (VI)	Total	1 229	13 550
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		175	6 999
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(VII) (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		1 171 193	1 088 682
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 152 416	1 081 968
EXCÉDENT OU DÉFICIT		18 776	6 713
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ASS La Recyclerie

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Descriptions de l'entité	3
1.1	Objet social	3
1.2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
1.3	Moyens mis en œuvre	4
1.4	Faits caractéristiques d'importance significative	5
1.5	Informations relatives à la fiscalité	5
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
2.1	Actif immobilisé	6
2.1.1	Etat de l'actif immobilisé (brut)	8
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	9
2.1.3	Amortissements et dépréciations – Etat de rapprochement entre ouverture et clôture	9
2.2	Actif circulant	10
2.2.1	Actif circulant / dépréciations	10
2.2.2	Charges constatées d'avance	10
2.3	Fonds associatifs	11
2.3.1	Fonds dédiés	11
2.4	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
2.5	Tableau de variation des Fonds propres	13
2.6	Informations relatives au Compte de résultat	14
2.6.1	Résultat par activité ou établissement	14
2.6.2	Cotisations sans contrepartie	14
2.6.3	Cotisations avec contrepartie	14
2.6.4	Concours publics	14
2.6.5	Subventions	15
2.6.6	Tableau des subventions et concours publics	15
2.6.7	Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)	16
2.6.8	Contributions financières	16
2.6.9	Informations relatives à l'effectif	16

1 Descriptions de l'entité

1.1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de contribuer au développement durable par le réemploi de déchets et par la sensibilisation de la population aux impacts de notre mode de consommation sur l'environnement. L'association s'appuie sur un fonctionnement intégrant une démarche sociale et solidaire.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Ces objectifs sont au nombre de 3 :

ENVIRONNEMENT :

- Participer à la réduction des déchets par la collecte, le tri, la valorisation et la revente des déchets encombrants ménagers et des déchets industriels banals.
- Sensibiliser à l'environnement et à notre mode de consommation, grâce à un centre de documentation, des ateliers, des animations et à tous les autres moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.
- Favoriser des comportements citoyens et respectueux de l'environnement, par exemple à travers la vente de produits écologiques.
- S'inscrire dans une démarche de gestion concertée et durable des déchets.

SOCIAL :

- Participer à la réinsertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté de parcours.
- Dynamiser un territoire rural.
- Promouvoir une vision globale de l'aménagement et de développement du territoire mettant en son centre l'écologie.
- Développer la citoyenneté, la coopération et la solidarité à l'échelle locale.

ECONOMIE :

- Mettre en place une activité économique respectueuse de l'homme et de l'environnement.
- Participer à la vulgarisation de l'écodéveloppement et d'une économie axée sur la valorisation maximale des matières, de l'énergie et des déchets en général.
- Créer de l'emploi et de la richesse localement.
- Valoriser et redynamiser les savoir-faire traditionnels.

Annexe page 3

1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Tri de tous types de déchets (bois, métaux, tout venant) ;
- Revente de meubles toujours en état de fonctionnement.
- Revente de matériaux en containers auprès d'entreprise chargée de recycler.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Un chantier d'insertion (ACI)
- Une entreprise d'insertion (EI)

1.3 Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements (nature/ montants réellement réalisés au cours de l'exercice) :
 - Installations générales : revêtement sol du terrain de ELNE = 4 800€
 - Matériel industriel : transpalette peseur = 1 425€
 - Matériel informatique : onduleur Déquatec = 1 254.85€
- Ressources humaines (recrutements de l'exercice en termes quantitatifs et qualitatifs ; évolution moyenne des rémunérations à effectif constant et évolution de la masse salariale totale) :
 - L'ETP a augmenté puisque le nombre d'heures travaillées est passé de 44 199 à 55 238 heures.
- Autres moyens/dépenses engagées
 - Formation : dépenses engagées à hauteur de 15 293 €
 - Frais de fonctionnement : dépenses engagées (énergie + frais généraux) : 186 535 €

1.4 Faits caractéristiques d'importance significative

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 relatif au Plan Comptable Général (en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée).

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes :

- La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- La comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2025 sont arrêtés selon le principe de la continuité de l'exploitation, à condition que les ressources versées par nos différents financeurs (DRETTTS, CD, FSE...) maintiennent leurs subventions sur l'exercice suivant.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1.5 Informations relatives à la fiscalité

L'association n'est pas fiscalisée pour plusieurs raisons :

- L'activité ACI est par essence exonérée du fait de sa nature.
- L'activité EI doit en principe être soumise à la réglementation commerciale mais elle a été exonérée avec l'obtention d'un rescrit fiscal en 2021. Elle n'est donc pas soumise à l'impôt société, ni assujettie à la TVA.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

2.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	6 318	-	-	-	6 318
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	6 789	4 800	-	-	11 589
	Install. Tech., mat., outillage	62 519	1 425	1 500	-	62 444
	Install. générales, ag. Am. divers	43 674	-	-	-	43 674
	Matériel de transport	63 942	-	-	-	63 942
	Mat bur., informatique, mobilier	8 971	1 255	-	-	10 226
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	185 895	7 480	1 500	-	191 875
Immobilisations financières	Participations	31	-	-	-	31
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	7 872	-	-	-	7 872
	Total IV	7 903	-	-	-	7 903
Total général		200 116	7 480	1 500	-	206 096

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 806	1 512	-	6 318
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	50 970	4 621	288	55 303
	Install. générales, ag. Am. divers	10 769	4 433	-	15 202
	Matériel de transport	53 824	3 336	-	57 160
	Mat. bur., informatique, mobilier	5 167	2 476	-	7 642
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		120 730	14 866	288	135 307
Total général		125 536	16 378	288	141 625

2.1.3 Amortissements et dépréciations – Etat de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	4 806	1 512	-	-	-	6 318
Corporelles	120 730	14 866	-	288	-	135 307
TOTAL	125 536	16 378	-	288	-	141 625

2.2 Actif circulant

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	4 053	4	-	4 057
Autres	-	-	-	-
TOTAL	4 053	4	-	4 057

L'évènement qui a conduit à la dépréciation des usagers est une mission filets de pêche à 4 057€ pour l'association ENDER OCEAN. Cependant cette association a été dissoute et une seconde association a repris le marché s'engageant à payer La Recyclerie si elle recevait bien les subventions.

Durant l'année 2025 nous n'avons constaté aucune évolution de la dépréciation ni de la situation.

Description de l'actif déprécié	Valeur Actuelle Fin exercice	VNC début exercice	Évolution des dépréciations dans l'exercice		
			Dotation	Reprise	Poste résultat (1)
<i>ENDER OCEAN mission filets de pêche</i>	4 057		4 057		Exploitation

(1) Exploitation, financier, exceptionnel

2.2.2 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ACRONIS	01/01/2025	31/07/2027	1 255		
ATEL Maintenance	01/01/2025	30/09/2026	556		

2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement ANC 2018-06.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.3.1 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.4 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	77 909	77 909	
	Autres	85 033	85 033	
Charges constatées d'avance		1 812	1 812	
TOTAL		164 754	164 754	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	3 777	1 733	2 044	
	à plus d'1 an à l'origine	20 000	2 560	14 050	3 390
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		25 820	25 820		
Dettes fiscales et sociales		69 621	69 621		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		119 218	99 734	16 094	3 390

2.5 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	40 000				40 000
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »					
Report à nouveau	93 836	6 714			100 550
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 714	- 6 714	18 776		18 776
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	27 424			5 946	21 478
Provisions réglementées					
TOTAL	167 974	0	18 776	5 946	180 804

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2020, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

2.6 Informations relatives au Compte de résultat

2.6.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice		Déficit	Excédent
Gestion propre			
1	ACI	5 808	
2	EI		24 584
Résultat de l'exercice			18 776

2.6.2 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

2.6.3 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

2.6.4 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

2.6.5 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

2.6.6 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales
Concours publics	50 000		49 567
Subvention d'exploitation		519 216	

2.6.7 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

Les produits reçus des ventes de dons en nature : 5 706 € contre 3 277 € l'exercice précédent. La vente de dons de marchandises en nature est la réalisation monétaire d'un don manuel en nature

Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

2.6.8 Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

2.6.9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié
Employés CDI	8
Employés CDDI	35
Total	43